



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RECONNAIT LA PLACE ESSENTIELLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Paris, le 16 juin 2022
N°22

La 110ème Conférence Internationale du Travail (CIT), organisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) du 29 mai au 11 juin 2022, a pour la première fois discuté et reconnu le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la promotion du travail décent ainsi que sa contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la France, représentée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et avec le soutien du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, a porté la voix de l'Union européenne au sein de la discussion organisée par l'OIT autour de plus de 180 pays, en présence des représentants des travailleurs et des employeurs.

[Les conclusions adoptées par l'OIT](#) intègrent toutes les priorités nationales et européennes :

- Une définition universelle de l'économie sociale et solidaire qui établit les principes et les valeurs de ce mode particulier d'entreprendre, caractérisé par la place centrale donnée aux personnes et au bien commun, au-delà de la seule maximisation et distribution des profits.
- Un cadre harmonisé d'objectifs pour les gouvernements les invitant notamment à définir un environnement juridique incitatif et à adopter des politiques publiques soutenant le développement de l'ESS, dont l'effet multiplicateur est avéré, y compris en partenariat et en complémentarité avec les autres secteurs de l'économie et autres entreprises.
- Un nouveau mandat confié à l'OIT pour promouvoir une meilleure connaissance et compréhension de l'ESS au sein du système multilatéral, en fournissant des services de formation, d'assistance et

de conseil aux États membres, et en renforçant la collaboration avec les organisations représentatives de l'ESS.

Le texte-cadre adopté par l'OIT pour la reconnaissance et la promotion de l'ESS s'inscrit en cohérence avec plusieurs initiatives internationales récemment engagées pour soutenir son développement : plan d'action de la Commission européenne pour l'économie sociale, recommandation de l'OCDE pour l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale.

Ces efforts combinés contribuent à reconnaître les forces de l'économie sociale et solidaire pour transformer l'économie, la société et l'environnement, en cohérence avec les priorités de politique économique française et européennes.

Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'insertion, se réjouit de cette avancée qui traduit la place essentielle de l'économie sociale et solidaire pour favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a déclaré : « *L'économie sociale et solidaire représente jusqu'à un emploi sur sept en Europe. L'accord auquel l'OIT est parvenue, grâce à la contribution et au soutien de l'Union européenne représentée par la France, ouvre la voie au développement international de l'Economie sociale et solidaire, et reconnaît sa contribution pour atteindre nos objectifs de développement durable* ».

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Olivier Dussopt : 01 49 55 31 27 - sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr